AMENAGEMENT DU CHEMIN DE MANGE POMMES

REUNION PUBLIQUE
9 octobre 2024

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le chemin de Mange-Pommes : une voie structurante à l'échelle de Ramonville et du Sicoval

- **Axe majeur** vers le canal du Midi et le parc de Cinquante, le chemin de Mange Pommes s'inscrit dans le plan vélo du Sicoval et le Schéma directeur Mobilités de Ramonville adoptés en 2023.
- Ce chemin dessert un **espace résidentiel** où les véhicules ont actuellement autorisation de circuler à une vitesse maximale de 30 km/h
- **Une nouvelle configuration s'annonce**, à l'échéance de la fermeture du pont de Mange Pommes aux véhicules motorisés (sauf véhicules de service public) et dans le sillage de la voie nouvelle qui desservira bientôt le Parc Technologique du Canal (2025-2026) et le parc de 50.

Une équipe au service du nouveau visage du chemin de Mange Pommes

- Choix d'une **démarche participative** avec les personnes concernées (riverains, usagers, associations)
- Mise en place d'une concertation sous forme d'ateliers sur inscription et de la réunion publique en cours ce soir
- Mobilisation humaine importante : 2 élus référents, 2 techniciens des services municipaux, 3 techniciens du Sicoval, 2 bureaux d'études
- Le tout formant une équipe dédiée à l'étude de solutions basées sur le partage d'un diagnostic

3 ateliers participatifs et une réunion publique

Un vif intérêt pour le projet :

50 personnes inscrites après annonce de la concertation sur le site internet

- **Atelier 1 - Partage du diagnostic, identification d'enjeux forts**

  8 novembre 2023, 43 participants

- **Atelier 2** - **Présentation de propositions d'aménagement, élaboration d'une grille d'analyse multicritères**

  6 décembre 2023, 42 participants

- **Atelier 3 - Identification d'un scenario préférentiel parmi les esquisses d'aménagement proposées**

  16 janvier 2024, 41 participants

- **Réunion publique – présentation des principes retenus, programme d'aménagement**

  12 mars 2024, 31 participants

Aujourd'hui : réunion publique de présentation du plan avant-projet

Choix d'étudier l'aménagement par séquence

Suite à l'atelier 1, identification de 3 séquences d'aménagement et adaptation des objectifs d'apaisement aux différents usages et configurations, de l'entrée au bout du chemin :

- Réduction de la vitesse des véhicules à moteur
- Sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes
- Amélioration du stationnement
- Intégration paysagère

Choix d'étudier l'aménagement par séquence

Suite à l'atelier 3, extension de la séquence à l'entrée du chemin

- Aménagement d'une **piste cyclable** a minima jusqu'à la rue Ladoumègue, sur la partie du chemin où la circulation automobile est la plus importante.

Séquence 1 « entrée du chemin »

Le programme d'aménagement

Séquence 1 « entrée du chemin »

Les principes d'aménagements retenus :

- ✓ Signalétique panneau « impasse (sauf pour les vélos) – interdit sauf riverains » à l'entrée du chemin
- ✓ 3 plateaux traversants, au niveau des traversées les plus fréquentées
- ✓ Réduction visuelle de l'emprise de la chaussée à l'entrée de l'impasse C. Besson
- ✓ Circulation cyclable en site propre jusqu'à la rue J. Ladoumègue :
  les flux piétons et cycles seront séparés des circulations automobiles sur cette séquence où le trafic des véhicules motorisés est le plus important.

Le programme d'aménagement

Séquence 1 « entrée du chemin »

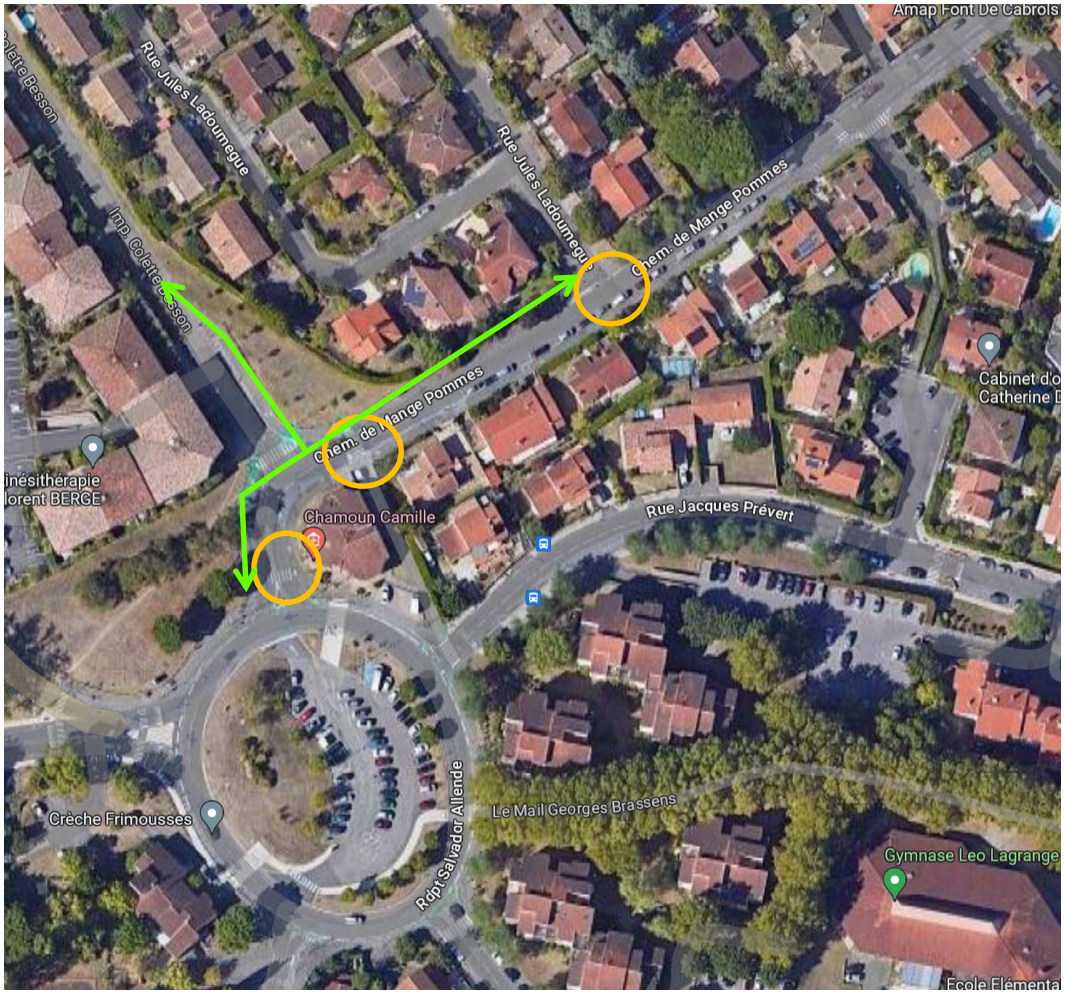

Plateau traversant piétons-cycles

Circulation cyclable en site propre (piste cyclable)

Plan Avant-Projet (AVP)

Séquence 1 « entrée du chemin »

Plan AVP ind G 10/2024

- Bordure T1
- Bordure T1 + caniveau CS1
- Bordure A2
- Bordure P1
- Bordure BJ5
- Double caniveau CS1
- Bordure de défense
- Bande en pavés l= 20 cm

Légende Revetements

- Chaussée en enrobé
- Chaussée en enrobé grenaillé
- Accès en enrobé
- Revêtement résine
- Zone en pavés
- Trottoir en béton balayé
- Ilot en galets
- Espace vert

AVP

Séquence 1 « entrée du chemin » - ZOOM

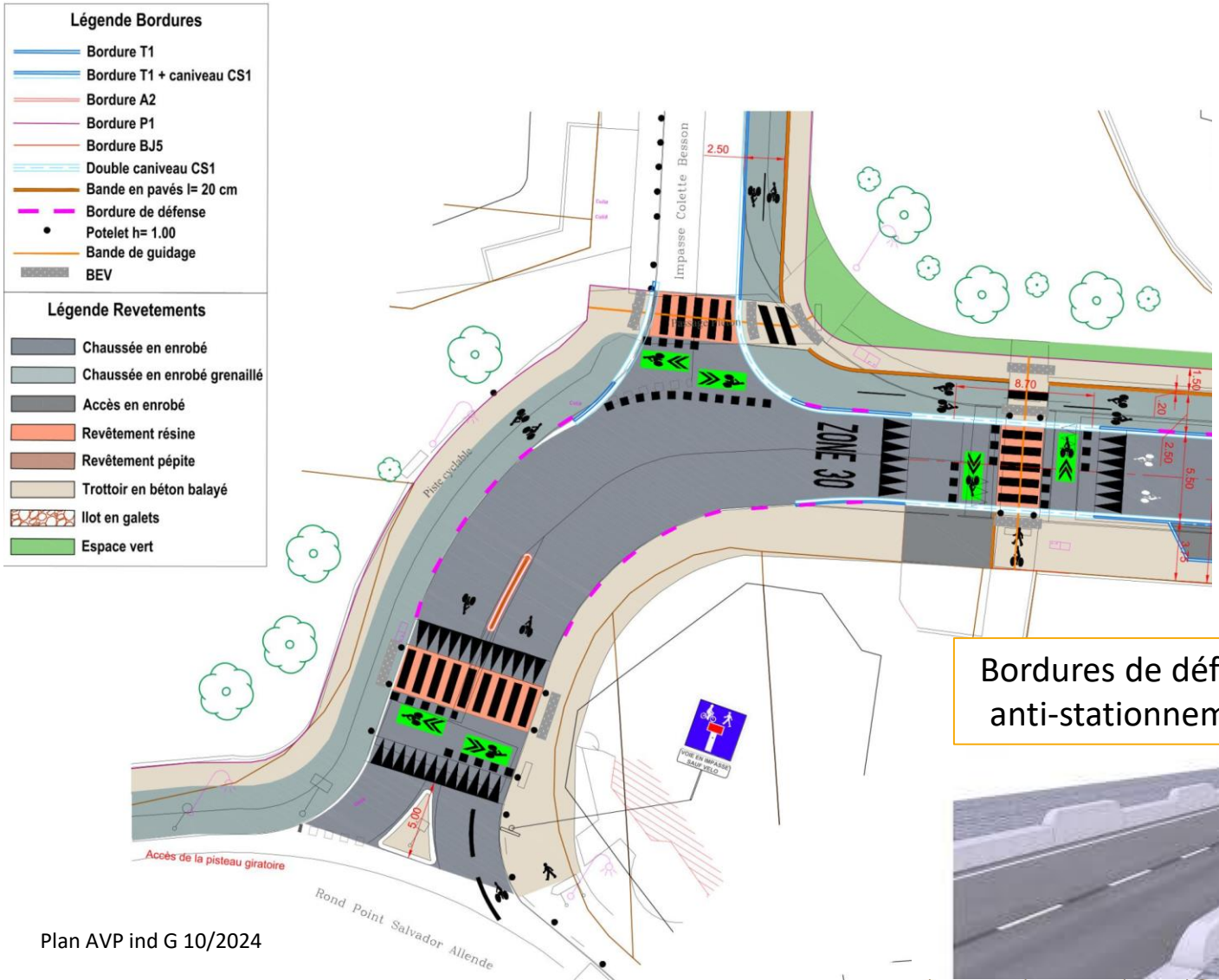

Bordures de défense anti-stationnement

Plan AVP ind G 10/2024

AVP

Séquence 1 « entrée du chemin » - ZOOM carrefour J. Ladoumègue

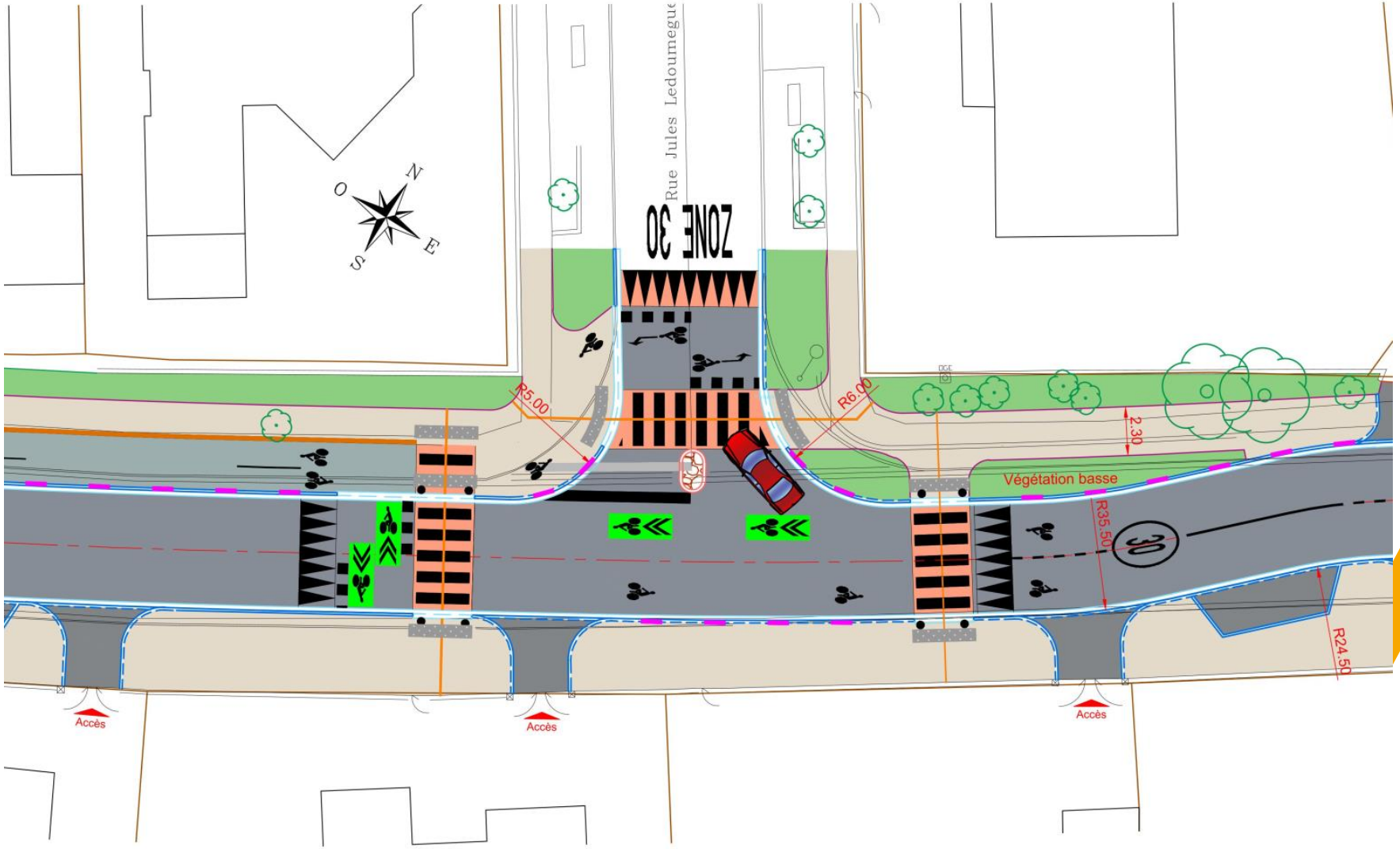

Plan AVP ind G 10/2024

Séquence 2 « section courante »

Le programme d'aménagement

Séquence 2 « section courante »

Les principes d'aménagements retenus :

- ✓ Un **aménagement zone 30** avec des zones de croisement et des **zones d'alternats** (passages « à vue » avec une seule voie de circulation pour les voitures) pour casser les vitesses des véhicules motorisés
- ✓ **Circulation des vélos sur la chaussée** avec les voitures, les vélos restent prioritaires (vélorue)
- ✓ Des **trottoirs larges** pour le confort des piétons
- ✓ Des places de stationnement selon les besoins des riverains
- ✓ Une visibilité garantie pour les sorties riveraines
- ✓ Neutralisation du stationnement gênant

Le programme d'aménagement

Séquence 2 « section courante »

Coupes de principe et vues en plan

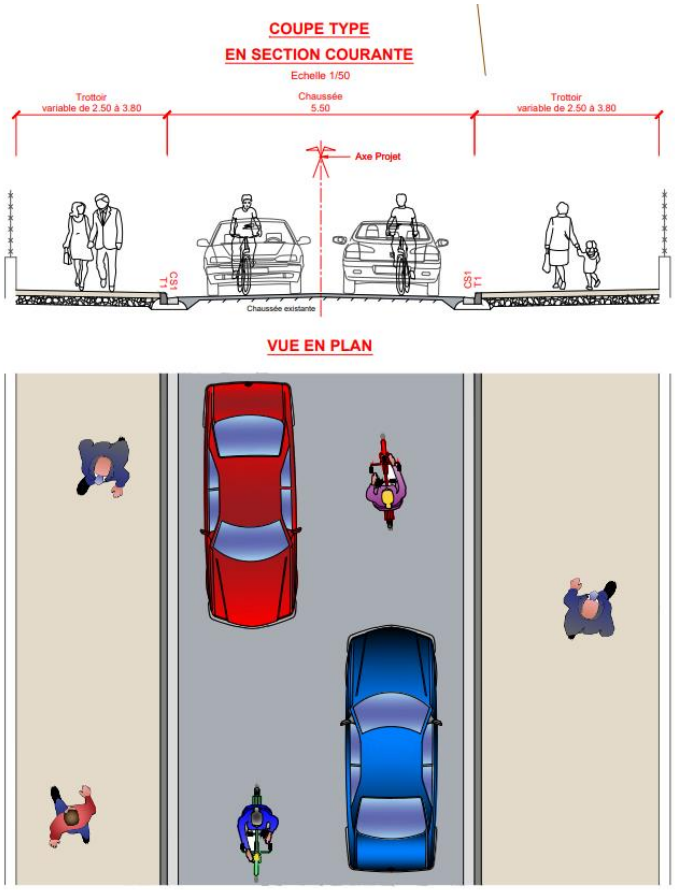

Zone de croisement

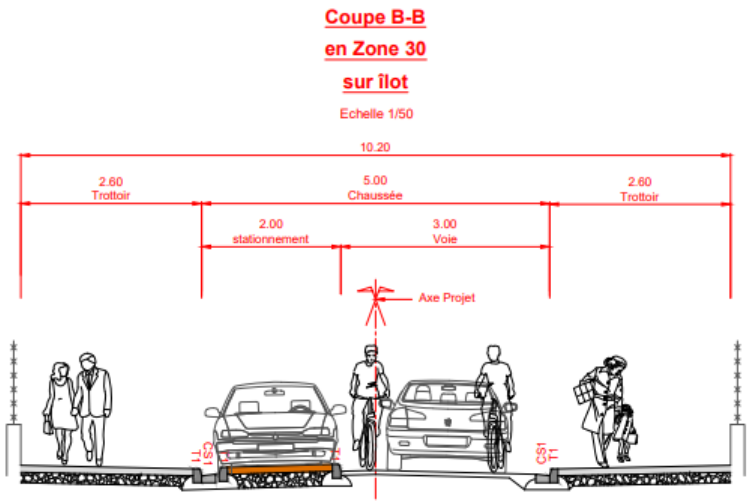

Passage en écluse / alternat

Le programme d’aménagement

Séquence 2 « section courante »

Le plan AVP prévoit **5 zones de passage à vue** sur un linéaire de 300m, qui permettent de **ralentir la circulation des véhicules motorisés**

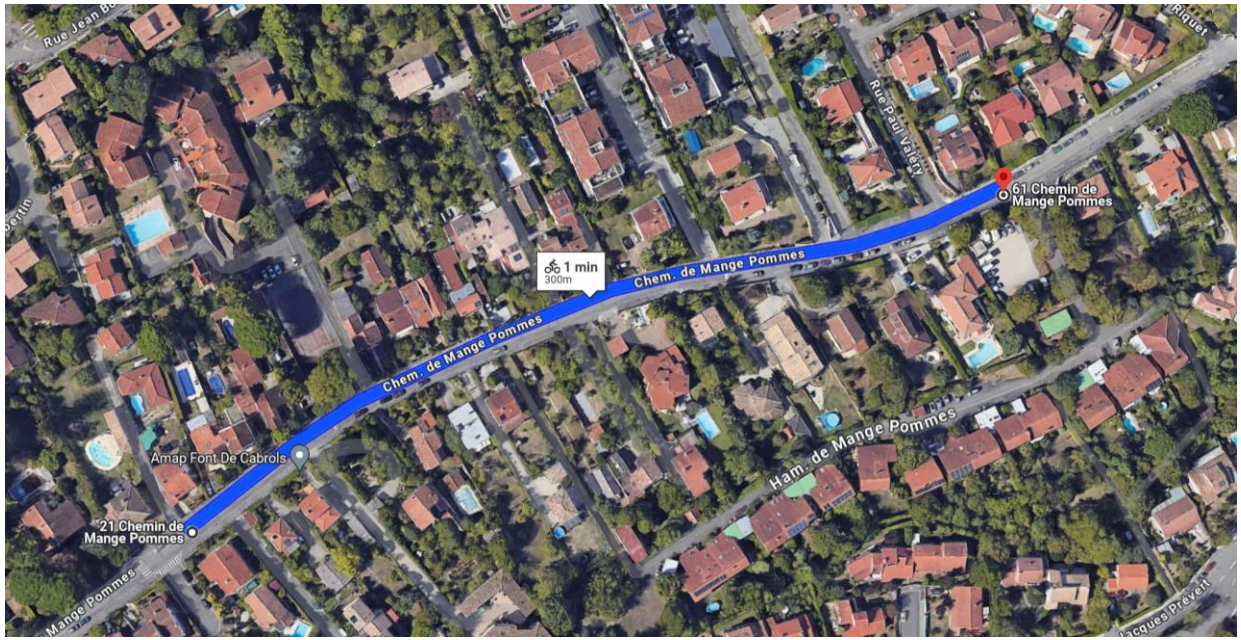

Le programme d'aménagement

Séquence 2 « section courante »

Zones de passage « à vue »

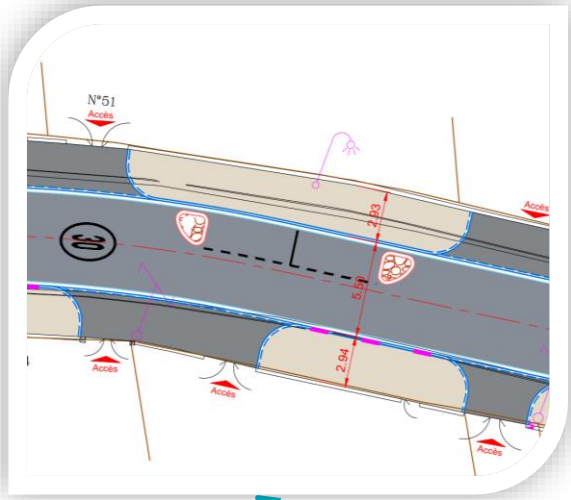

Rue J. Ladoumègue

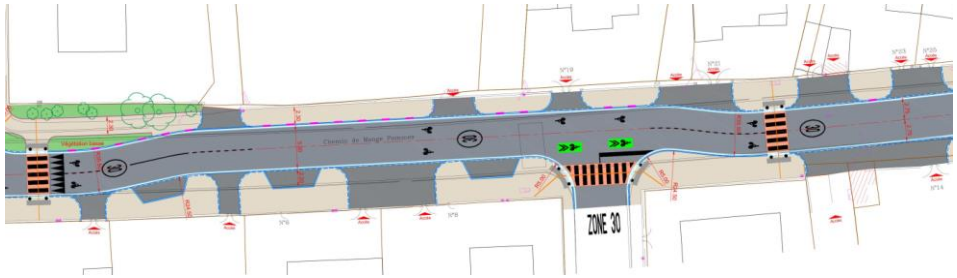

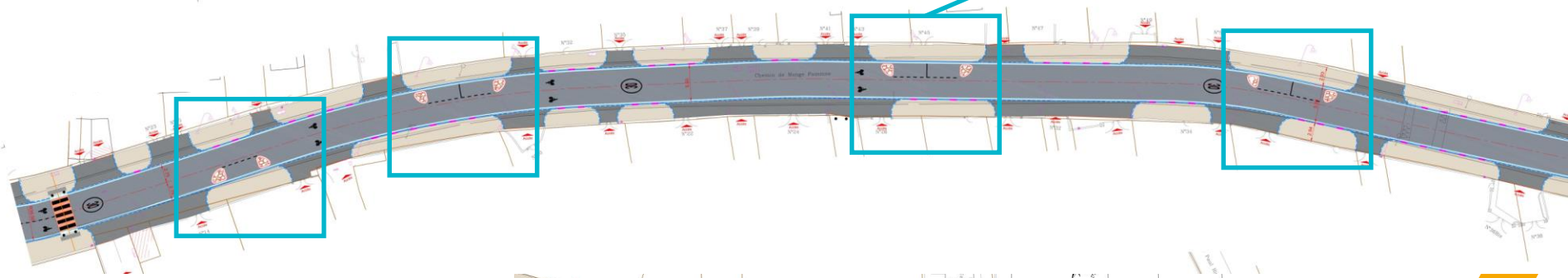

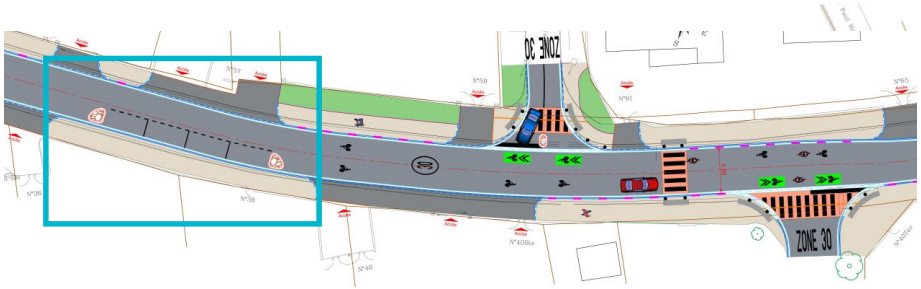

Plan AVP ind G 10/2024

Hameau de Mange-Pommes

Rappel du diagnostic

- **46 places de stationnement public** le long du chemin de Mange Pommes
- Du stationnement non marqué mais toléré devant les entrées riveraines
- **Une occupation modérée** (entre 50 et 70 % d'occupation)

Localisation de l'offre de stationnement réglementé

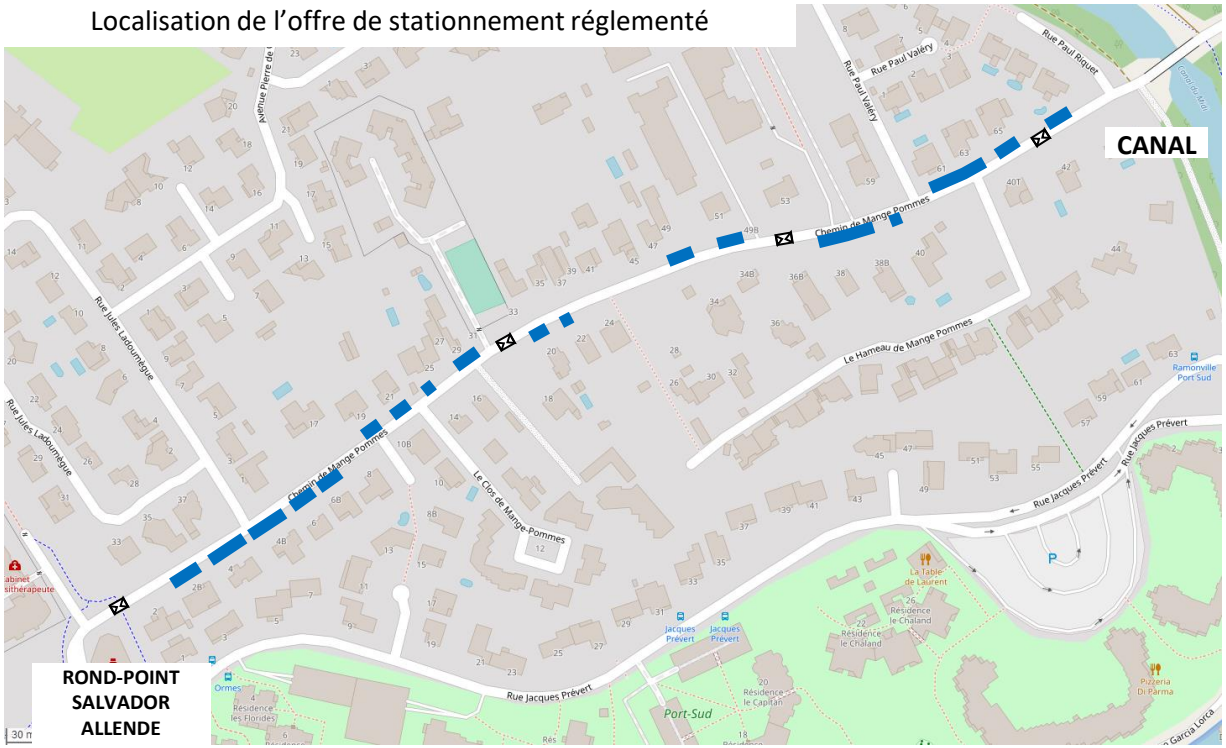

Le programme d'aménagement

Rationnaliser le stationnement public

- Les sorties riveraines doivent bénéficier d'un **angle de vue suffisant – et cône de visibilité au niveau des croisements** pour garantir la sécurité, ce qui limite le nombre de places de stationnement possible

- Evaluation du besoin objectif en stationnement : **33 véhicules stationnés** en soirée, comptage réalisé en semaine et le week-end. Cela correspond au **besoin pour le stationnement résidentiel**, **sans considérer les possibilités de stationnement sur les parcelles privées.**

- **Le plan AVP prévoit 23 places de stationnement,** soit 10 de moins que le besoin identifié. Les places manquantes pourront être trouvées sur les parcelles privées (le PLU exige 1 à 2 places par logement).

Plan AVP

Le stationnement : 23 places

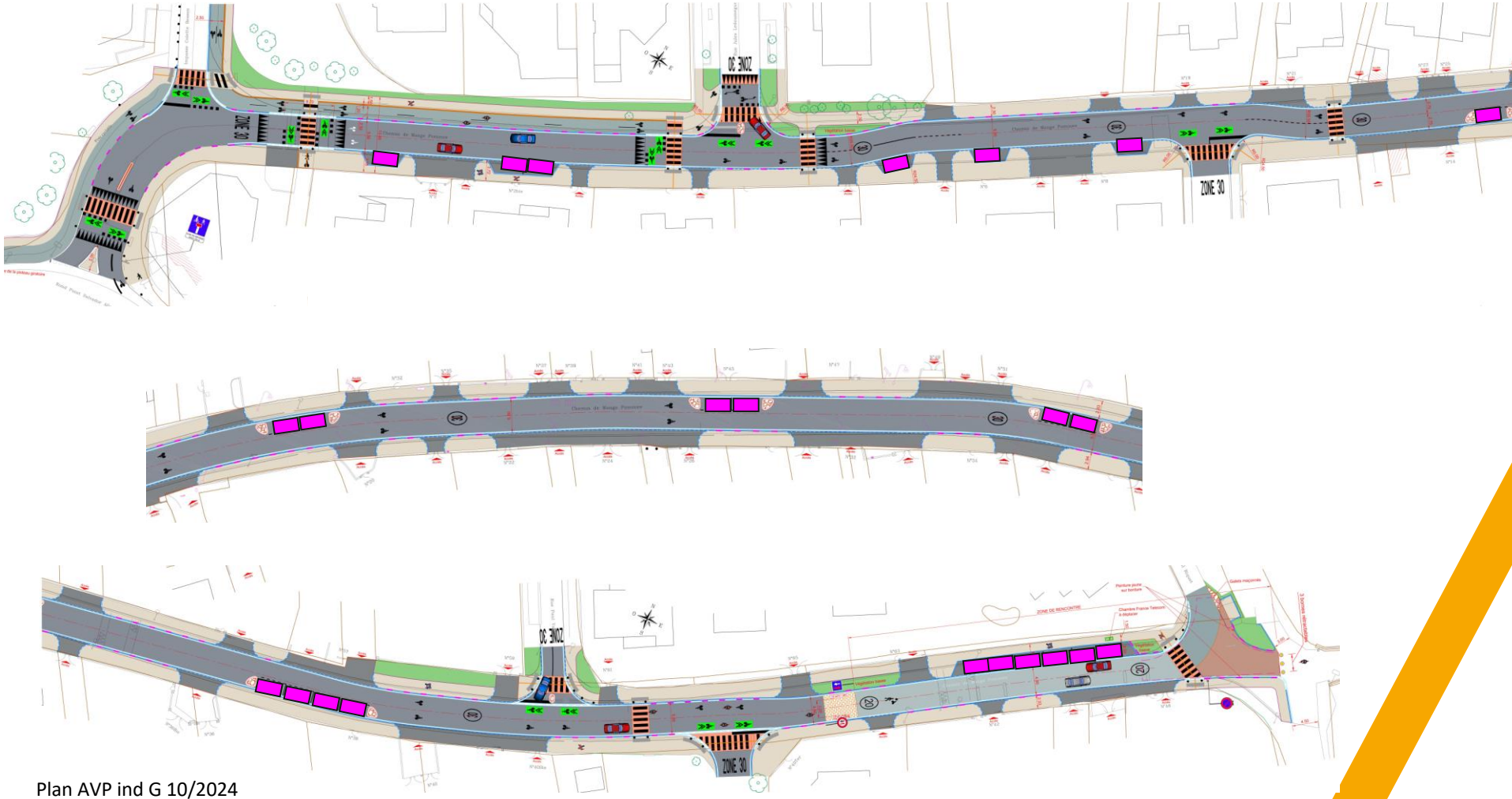

Plan AVP ind G 10/2024

Séquence 3 « bout du chemin »

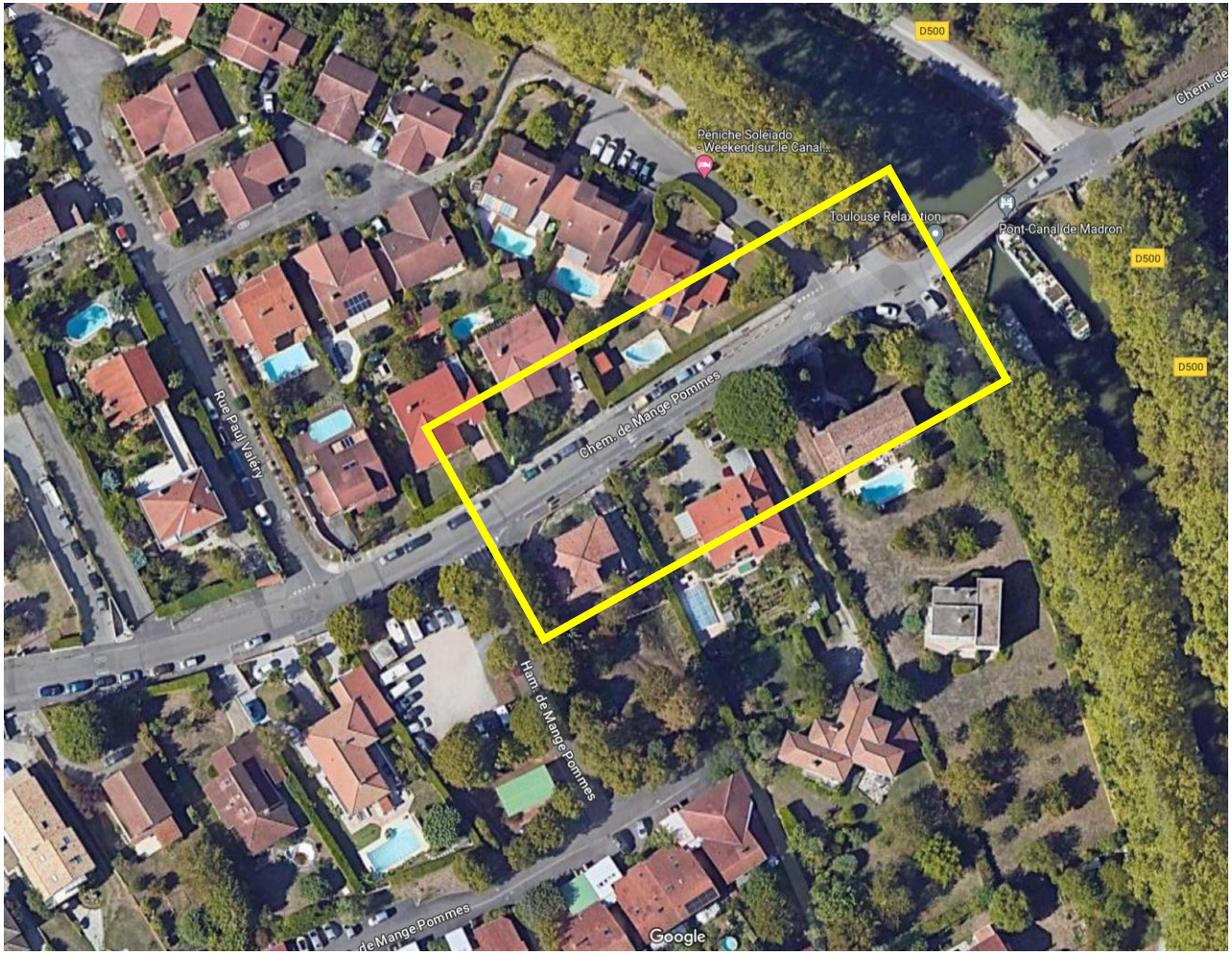

Le programme d'aménagement

Séquence 3 « bout du chemin »

Les principes d'aménagements retenus :

- ✓ Un aménagement **zone de rencontre** (20 km/h) avec la préservation de trottoirs pour sécuriser les circulations piétonnes (pas de mise à niveau de la chaussée)
- ✓ Une chaussée de **largeur réduite**
- ✓ Marquage de l'entrée de cette séquence pour un **ralentissement important des voitures**
- ✓ Une visibilité garantie depuis la rue Paul Riquet
- ✓ **Contrôle d'accès** en amont du pont et du chemin de halage (l'accès à la rue Paul Riquet reste possible)
- ✓ Circulation des **vélos sur la chaussée avec les voitures**, les vélos restent prioritaires (vélorue) en continuité avec la section courante
- ✓ Des **trottoirs larges** pour le confort des piétons
- ✓ **Neutralisation du stationnement gênant**, notamment sur trottoir et zone de retournement
- ✓ **Maintien d'une offre de stationnement public**
- ✓ Pas de mobilier urbain d'assise

Le programme d'aménagement

Séquence 3 « bout du chemin »

Dispositif de ralentissement des voitures

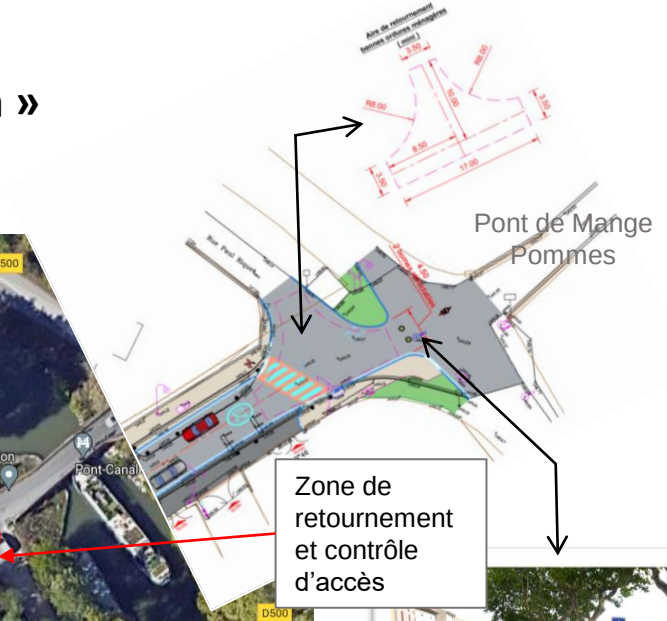

Zone de retournement et contrôle d'accès

Circulation des vélos au centre de la chaussée (type vélorue)
Chaussée rétrécie à 4,50m

AVP

Séquence 3 « bout du chemin »

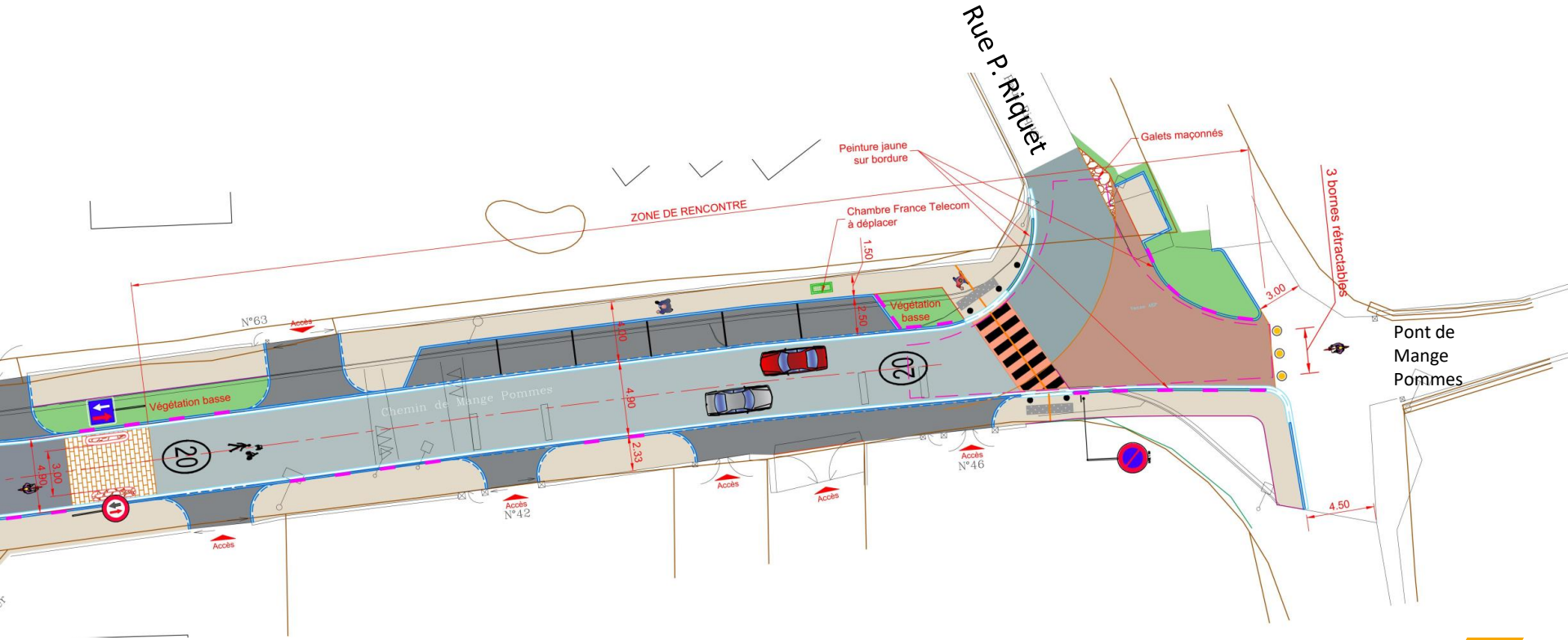

Plan AVP ind G 10/2024

Les actions réalisées à court-terme

Souhaits exprimés lors de la concertation pour mise en œuvre avant l'été 2024 pour <u>améliorer la sécurité</u>* - réalisés :

- Installation d'un radar pédagogique pour faire respecter la limitation à 30km/h
- Marquage de la traversée devant la pharmacie
- Pose d'un panneau de signalisation du parking Pablo Néruda au niveau du rond-point Allende, à l'entrée de la rue J. Prévert.

*Le reste de l'aménagement étant coordonné avec la nouvelle voie d'accès au parc de Cinquante.

Les actions proposées à court-terme

- Marquage transitoire en entrée du chemin pour un effet de rétrécissement et ralentir les vitesses dans l'attente de l'aménagement définitif

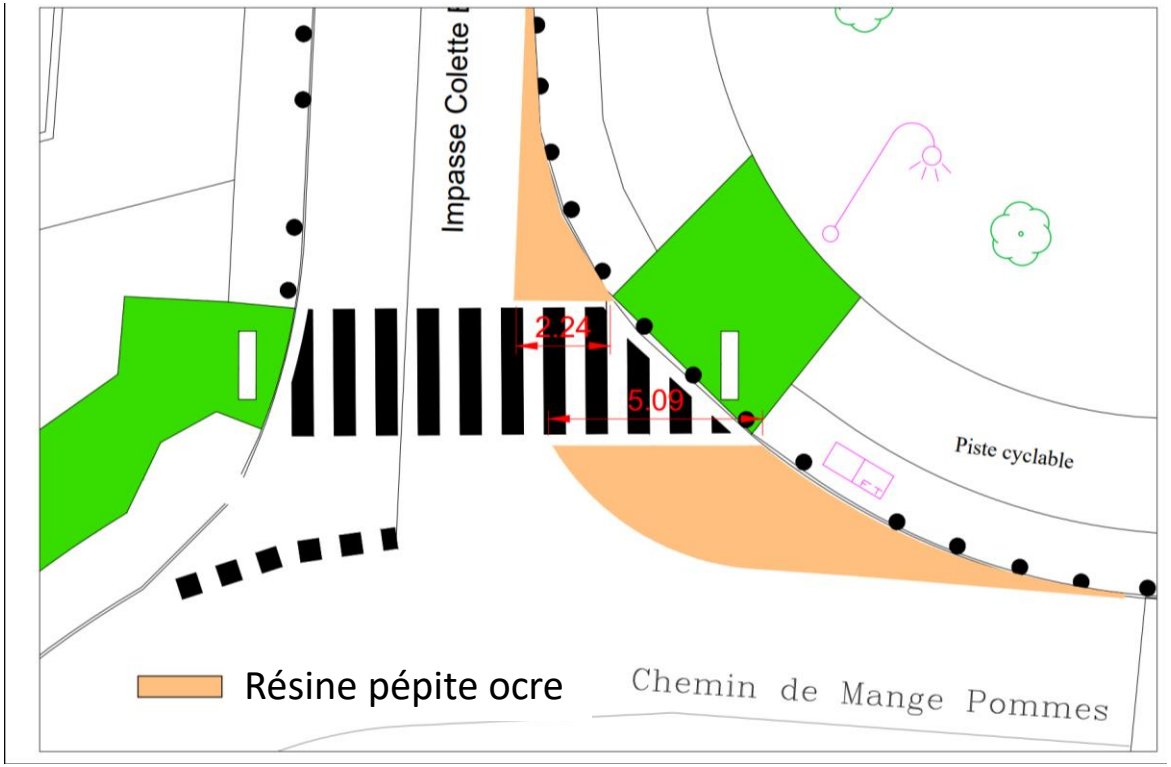

Les actions proposées à court-terme

- <u>Autres actions à court terme</u> : hiver 2024/25

  Plantation de pommiers dans l'espace vert de l'entrée du chemin par le COJ (Conseil des Jeunes) accompagné par le service des espaces verts

Les prochaines étapes

- Fin 2024 : validation du plan avant-projet (AVP)
- 2025 : chiffrage du projet et dessin du plan projet (PRO)
- 2025 / 2026 : programmation des travaux d'aménagement du chemin, y compris enfouissement des réseaux, pour livraison concomitante avec la nouvelle voie desserte de la Zac Canal

- Pour information, également prévu en 2025 : lancement des études pour l'aménagement cyclable avenue du 8 mai depuis l'avenue Tolosane jusqu'à l'entrée du chemin de Mange-Pommes (plan vélo Sicoval)